

COULEUR NATURE

Les déchets de peintures, de diluants et de décapants contiennent des substances dangereuses pour l'environnement.

Ils ne doivent être, ni mélangés avec les ordures ménagères ou les déchets inertes, ni jetés dans le milieu naturel, ni rejetés aux égouts.



Vous êtes responsables de l'élimination des déchets générés par votre activité professionnelle, notamment ceux dont les emballages portent des symboles de danger.



Nocif



Inflammable



Dangereux pour
l'environnement

COULEUR NATURE, POURQUOI ?

- **Simplicité** : vous bénéficiez d'une solution clé en mains.
- **Respect de la réglementation** : vous avez la garantie d'être conforme à la réglementation sur la gestion des déchets.
- **Economie** : vous bénéficiez de coûts négociés et jusqu'à **50 % de réduction** sur la prise en charge de vos **déchets dangereux**.
- **Valorisation** : vous bénéficiez d'outils de communication pour valoriser votre engagement auprès de votre clientèle.

COULEUR NATURE, COMMENT ?

- **En se rapprochant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.**
- **En bénéficiant d'un diagnostic et d'un devis gratuit de proposition de prestation de prise en charge de vos déchets par des entreprises référencées.**
- **Si vous acceptez le devis** : signature d'un contrat avec l'un des prestataires référencés dans le cadre de l'opération et mise en place des équipements de stockage des déchets.

COULEUR NATURE, LES PRESTATAIRES REFERENCES :

Groupe Chimirec	40 400 Tartas	☎ 05 58 73 89 70
LAMBERTY & FILS	87 000 Limoges	☎ 05 55 50 77 22
PENA ENVIRONNEMENT	33 700 Mérignac	☎ 05 56 34 32 30
VEOLIA PROPRETE	33 000 Bordeaux	☎ 05 56 86 13 11